

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	15 l. au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou. 9 lig.		
Midi....	d. au-dessus	00 deg.	pou. lig.	Aud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
0 h. m.	0 h. m. 27	0 h. m.	Nouveau lune.	4	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

6 francs pour 3 mois ;
12 francs pour 6 mois ;
24 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 11 septembre 1839.

L'ESPAGNE.

La fortune de don Carlos est à jamais ruinée; le traité de paix conclu entre Espartero et Maroto, la proclamation de ce dernier, ne laissent plus aucun doute, et toute espérance a dû s'évanouir pour les partisans du monarque absolu que l'église voulait imposer à l'Espagne. Mais de tout ce qui se passe il ne faut pas se hâter de conclure que la paix soit faite, que la tranquillité soit encore bien assurée. L'humanité n'aura plus à gémir, pour le moment du moins, de ces affreux massacres de prisonniers, froide cruauté qui soulevait d'horreur et d'indignation, et faisait de la guerre une lutte d'extermination, une effroyable tuerie; mais tout n'est pas terminé; si le combat des champs de bataille cesse et permet aux populations de reprendre, comme elles le disent elles-mêmes, la bêche et la pioche, c'est pour recommencer sur le terrain de la diplomatie, des négociations. Ce que nous voyons aujourd'hui n'est pas la fin de ce drame épouvantable; ce n'en est qu'une péripétie, qu'un nouvel acte. Don Carlos disparaît de la scène et va grossir la liste des rois sans couronne qui donnent à l'Europe le spectacle des vicissitudes humaines; mais après le combat de l'absolutisme se prépare celui de l'indépendance.

Le sentiment de l'indépendance provinciale ne s'est pas éteint, et au milieu de la guerre, où souvent toute liberté se perd, ce sentiment a été le seul, le véritable motif de la résistance des Navarrais, des Biscayens, des Guipuzcoans.

Ce qu'ils ont voulu, ce n'est pas l'absolutisme du monarque, ce n'est pas le *re netto*, ce n'est pas l'obéissance de la nation aux volontés souveraines du prince; ce qu'ils ont voulu, c'est leur indépendance complète du gouvernement général de l'Espagne; c'est un vice-roi commandant les troupes de la province, mais dans la province seulement, ne pouvant pas les mener hors de la frontière, présidant les cortès et le grand conseil, fonctions tout honorifiques ne conférant aucune puissance véritable et réelle. Ce qu'ils ont voulu, ce sont les *estamentos* formés en députation, assemblés chaque année pour obtenir le redressement des griefs du royaume, avant de discuter aucune affaire, quelque importante qu'elle paraisse, car, pour ces assemblées, le plus important est d'obtenir satisfaction des griefs. Ce qu'ils ont voulu, c'est le droit de rester étrangers aux guerres de l'Espagne, d'en discuter les causes, la justice, et de n'y prendre part qu'autant qu'ils l'approuveraient; c'est la liberté du commerce, le renversement des douanes, barrières que l'industrie et le commerce, les besoins les plus rigoureux de la vie, trouvent toujours devant eux.

Voilà ce qu'il s'agit de faire concorder aujourd'hui avec les exigences naturelles d'un gouvernement unitaire; voilà quels droits, quels privilèges les Navarrais, les Biscayens, les Guipuzcoans ont défendus et paraissent décidés à défendre encore contre la centralisation espagnole qui aura bien de la peine à s'établir; aujourd'hui surtout que s'est éteint l'enthousiasme qui fait supporter avec courage les maux inévitables de toute révolution, aujourd'hui que les intérêts politiques et matériels se dressent en ennemis contre cette centralisation.

Si dès le principe de la guerre le commandement des troupes et la direction des affaires eussent été remis à des mains fermes et eussent trouvé pour les conduire des aptitudes qui sont toujours puissantes quand elles sont énergiques, le prétendant n'eût pas eu le temps d'établir sa puissance dans ces provinces. L'esprit religieux des Navarrais, l'esprit républicain qui anime les habitants de la Biscaye, ne se seraient pas groupés pour concourir au même but; le gouvernement révolutionnaire de Madrid eût passé le niveau sur tous les pays qui composent la monarchie es-

Grand-Théâtre.

Après une longue attente, on nous a donné dimanche Zampa, ce chef-d'œuvre de la musique française, comme le dit Rossini, Zampa, cet autre don Juan qui peut suivre son frère aîné; pièce qu'on devrait bien montrer, car elle est du petit nombre de celles qu'on peut enlever d'amour et même d'une sorte de respect.

La musique de Zampa tout entière porte en elle un double caractère d'originalité; elle est moitié française, moitié allemande. Hérold, dans cet opéra, c'est Mozart composant son Don Juan au milieu de la France, c'est-à-dire troublé à chaque instant par les pais refrains, les joyeux propos, les plaisirs qui viennent à distraire et le distraire; car dans Zampa il y a tout à la fois un parfum des riches moissons d'or de la Sicile, comme il en est d'un éclair de l'Etna, comme le léger pétilllement d'un bouquet de vin de France.

Le don Juan de Mozart est un don Juan sublime d'impudicité et de lâcheté, s'il est permis d'accoupler de semblables expressions même pour peindre un caractère de ce genre; mais, malheureusement, son énergie, on dirait que l'intérêt général se trouve en quelque sorte sur ses victimes; on l'oublie souvent, et on conçoit presque qu'il ose lutter avec un mort.

Le don Juan de Mozart c'est le don Juan humain, type universel adressant à l'humanité. Zampa, au contraire, c'est le don Juan français, c'est peut-être la personnification de tout un caractère impie; son impiété est plus terrible; ce n'est plus à la débauche qu'elle s'attaque, c'est à Dieu même. On ne sait

pourquoi. Aujourd'hui, il n'est plus temps, ou du moins ce résultat ne sera pas obtenu sans combat, sans effusion de sang. La question des douanes surtout, qui est une question de vie ou de mort pour les Navarrais et les Basques, ne sera pas facile à trancher, si l'Espagne ne peut parvenir à s'entendre avec la France.

Nous trouvons dans le *Courrier français* un article à ce sujet, que nous reproduisons d'autant plus volontiers que nous en partageons les idées.

Au lieu d'agiter la stérile question de savoir si les douanes espagnoles seront placées un peu plus loin ou un peu plus près de la frontière, derrière l'Ebre ou aux pieds des Pyrénées, que ne songe-t-on à les supprimer? Un traité d'association commerciale entre la France et l'Espagne, qui abolirait les douanes intermédiaires, en deçà des Pyrénées comme au delà, ferait cesser tout dissentiment entre le reste de l'Espagne et les provinces du Nord.

Sous le régime des *fueros*, elles recevaient en franchise les produits de la France et de la Castille. Leur territoire était comme un vaste entrepôt où la contrebande venait puiser; mais du côté de la Castille comme du côté de la France, les produits de leur propre sol et de leur industrie étaient repoussés par des prohibitions ou par des droits protecteurs. Elles avaient beau ouvrir leurs marchés, les marchés de l'Espagne et ceux de l'étranger leur restaient fermés.

L'abolition des douanes intermédiaires compléterait la liberté des échanges pour les provinces du Nord. Non-seulement elles recevraient, sans payer de droits, les marchandises françaises; mais elles auraient la faculté d'envoyer sans obstacle en France les produits de leur sol ou de leur industrie.

La suppression des douanes entre la France et l'Espagne mettrait fin sur-le-champ à la guerre civile, et plus efficacement que tous les traités. Mais cette association commerciale n'est pas commandée uniquement par les circonstances; elle tient encore aux intérêts permanents des deux pays.

Les droits acquittés par les provenances espagnoles à l'entrée de nos frontières rapportent au trésor environ quatre millions de francs; il en coûte au moins autant pour surveiller la contrebande si facile dans les montagnes, et pour percevoir l'impôt. Ainsi la dépense et la recette se balancent, à peu de chose près, dans cette partie de nos finances. En supprimant l'une et l'autre, on ne changerait rien à l'équilibre du budget.

Les partisans du système protecteur auraient eux-mêmes bien peu d'objections à élever contre l'union commerciale de la France avec l'Espagne. L'Espagne n'a point d'industrie dont la concurrence menace nos manufactures; c'est un pays à l'état brut. Sauf quelques fabriques de drap grossier qui sont établies dans la Catalogne, et quelques ateliers de soieries dans le royaume de Valence, c'est de l'étranger qu'il reçoit tous les tissus. L'Espagne nous envoie les matières premières pour les mettre en œuvre, et nous lui expédions en retour des marchandises fabriquées. Les produits de nos manufactures n'ont pas de meilleur consommateur que l'Espagne. Le peuple espagnol achète jusqu'à celles de nos étoffes que la concurrence des produits anglais a repoussés des autres marchés de l'extérieur; il s'habille de nos draps, de nos châles et de nos toiles imprimées.

Que peut-on gagner aujourd'hui à maintenir une ligne de douanes et un système de droits protecteurs ou prohibitifs entre la France et l'Espagne? Quelle est la branche d'industrie que l'on pense favoriser ainsi? Ces tarifs n'agissent-ils pas au détriment des deux peuples, sans profit aucun pour le fisc? N'est-il pas bizarre, par exemple, de frapper d'un droit de 20 0/0 des laines que notre agriculture ne peut pas fournir et que nos manufactures vont convertir en draps, en couvertures ou en tapis?

La suppression des douanes, qui créerait un privilège pour les produits agricoles de l'Espagne sur le marché français, nous donnerait en échange, sur le marché espagnol, une prime égale aux droits du tarif qui deviendrait commun aux deux nations. C'est la plus belle perspective que l'on puisse ouvrir à notre industrie. Si l'Espagne, dans l'état de misère et d'anarchie où l'a laissée le gouvernement absolu, peut recevoir encore pour 45 millions de nos produits par année, que serait-ce de l'Espagne pacifiée et habituée au travail par la liberté?

CONSEILS-GÉNÉRAUX.

Les comptes-rendus des conseils-généraux qui sont sous

pourquoi, mais on s'intéresse à cet audacieux athlète. Plus la puissance qu'il combat est formidable, plus elle a le caractère de la fatalité; plus la pente qui mène à l'abîme est irrésistible, plus on tremble pour ce téméraire qui n'a pas craint de s'y lancer. En résumé, le don Juan de Mozart est l'idéal, le sublime; celui d'Hérold est le réel, le visible; — musique grave, mystérieuse, si abondante, si riche en mélodies de toutes sortes, que Meyerbeer lui-même n'a pas craint de lui faire un emprunt; musique à laquelle il ne manque qu'une chose, c'est de ne pas avoir été représentée au Grand-Opéra.

Il manquerait peu de chose à Zampa, pour être convenablement joué sur notre théâtre. Il faudrait s'adresser d'abord à l'orchestre pour qu'il exécute avec moins de mollesse, d'abandon et de négligence la belle musique d'Hérold; prier M. Lecerf d'imiter Mme Desvignes qui sait s'arrêter juste où commence le ridicule; exciter M. Garbet à mettre du feu, de la vie dans son rôle, et rappeler à M. Siran et à Mlle Joly de ne pas se laisser préoccuper par le public. Le rôle de Zampa, à quelques nuances et à quelques détails près, a été bien rendu par M. Siran, qui a mis dans le chant l'ampleur et la noblesse qui en sont le principal caractère.

Mlle Joly, à force de fatigues et d'efforts, va féler le timbre sonore de sa voix si elle n'y prend garde. Une toux sèche, le manque de souffle dans le prolongement des notes, l'organe qui refuse de s'assouplir et d'obéir sont autant d'indices que nous remarquons depuis quelque temps en elle, et que l'intérêt de son avenir d'artiste nous fait un devoir de lui signaler, pour qu'elle se repose un peu. Mlle Cundell peut bien prendre sa place; on nous l'annonçait comme une artiste de premier ordre,

nos yeux constatent presque tous une louable sollicitude pour les voies de communication. De fortes sommes sont allouées en faveur de chemins à créer, à achever ou à réparer.

Le conseil-général de l'Isère a déclaré que les manufactures de sucre de betterave dans l'Isère ne pouvaient supporter l'impôt sur le sucre indigène et les effets du dégrèvement sur les sucres coloniaux, et que leur existence était attachée soit à la suppression de cet impôt, soit au rapport de l'ordonnance du dégrèvement. Il a émis en conséquence le vœu :

- 1° Que l'impôt fût supprimé ou l'ordonnance rapportée;
- 2° Que le rendement du sucre brut dans l'exportation des sucres raffinés fût abaissé;
- 3° Que l'exportation à l'étranger d'une certaine quantité du sucre colonial fût autorisée, mais par navires français seulement;
- 4° Enfin que, dans le cas où ces vœux ne seraient pas pris en considération, une indemnité proportionnelle aux pertes éprouvées fût accordée à tous les fabricants qui seraient forcés de cesser l'exercice de leur industrie.

Comme complément de ces vœux, le conseil a demandé que le gouvernement s'occupât le plus prochainement possible de la question de l'affranchissement des noirs dans nos colonies, en apportant toutefois une prudente réserve dans l'exécution de cette mesure, afin de garantir les intérêts de l'humanité et ceux de notre commerce maritime et de nos colonies.

Le conseil de la Sarthe, consulté comme tous les autres conseils sur la police à établir à l'égard des chemins vicinaux de grande communication,

Considérant que les mêmes motifs d'intérêt public qui ont fait établir les règlements de police proprement dite ou de sûreté sur les routes royales et départementales sont applicables à la police des chemins de grande communication;

Mais, en ce qui concerne la réglementation des charges, considérant que la largeur des jantes et le poids du chargement ne paraissent pas devoir exercer une influence sensible sur la détérioration des chemins ramenés à l'état parfait d'entretien, que dès lors la réglementation des charges serait aussi inutile et plus vexatoire que sur les routes;

- A été d'avis :
- 1° Que les lois et règlements sur la police proprement dite fussent appliqués aux chemins de grande communication;
- 2° Que la réglementation des charges fût supprimée, comme plus inutile encore sur les chemins de grande communication que sur les routes;
- 3° Que le produit des amendes pour contravention à la police du roulage sur les routes départementales et sur les chemins de grande communication fit retour au département et figurât aux ressources éventuelles de la 2^e section de son budget.

Le conseil-général d'Indre-et-Loire, sur l'avis de la commission chargée d'examiner la question de l'instruction primaire, a émis le vœu que la loi sur l'instruction primaire fût modifiée en ce sens : 1° que la fixation du taux de la rétribution mensuelle fût réglée par le conseil-général, d'après l'avis du conseil d'arrondissement; 2° que la fixation du nombre des élèves gratuits, proportionnée à celle de la population des communes, fût faite par le comité supérieur d'instruction primaire et sanctionnée chaque année par le conseil-général.

La commission a proposé de plus de substituer la rétribution annuelle à la rétribution mensuelle, et de la fixer à 12 fr. par élève de 7 à 12 ans, sans y comprendre le chauffage.

M. Scipion Mourgue, préfet des Hautes-Alpes, est tou-

est-ce que deux succès lui suffiraient déjà? Il nous semble qu'elle devrait tenir à honneur d'étaler toutes ses richesses; nous ne croyons guère à l'avarice quand il s'agit de gloire, et, du reste, pour notre compte, nous préférons le défaut contraire. L'accueil brillant qu'elle a reçu a dû faire évanouir depuis long-temps sa timidité; que Mlle Cundell repousse donc promptement, car l'enthousiasme est comme la flamme, il s'éteint bien vite quand il manque d'aliment.

Maintenant que l'administration a repris Zampa, qu'elle reprenne Robin des Bois. En voyant ainsi sa bonne volonté et son goût pour le beau, le public comprendra les embarras qui entravent sa marche, et il encouragera ses efforts.

C'est ce qui est arrivé hier à la représentation de la Tour de Nesle. Cependant on a été loin de jouer cette pièce comme on le devait. Bocage lui-même a été faible dans les premiers actes, il ne savait pas son rôle; le bruit qu'on faisait dans les coulisses, la préoccupation que les autres acteurs lui donnaient par leur négligence ou leurs oublis, ont dû nécessairement l'empêcher de déployer tous ses moyens. Quoi qu'il en soit, même dans les plus belles scènes, il ne nous a pas fait une aussi profonde sensation qu'à Paris.

Mme Desbrières et la plupart des acteurs disent trop vite, ils ne donnent pas à leurs paroles le sentiment qu'elles doivent exprimer; enfin, à l'exception de quelques scènes bien comprises et bien rendues, le drame de la Tour de Nesle a besoin de quelques autres répétitions pour être représenté convenablement.

jours en dissidence avec ses administrés, et la session du conseil-général en témoigne assez. M. le préfet a présenté environ 80 rapports prolixes et diffus, et quatre mortelles séances ont été employées à leur lecture. Les membres du conseil bâillaient, trépignaient d'impatience, et de temps en temps laissaient échapper cette exclamation : « Quand aura-t-il tout dit ? » La rancune a été telle que M. Mourgue ayant donné son diner de rigueur, sur 24 couverts préparés 10 sont restés inoccupés, et des 14 conseillers qui avaient accepté l'invitation, plus de la moitié avaient moins obéi à leur penchant qu'aux nécessités de leur position. Les délibérations d'ailleurs l'ont assez prouvé, car le *Patriote des Alpes* nous transmet une longue liste des demandes du préfet au conseil, avec ce mot pour réponse : *Rejeté, ou refusé.*

Hier au soir, une femme s'est précipitée d'un 3^e étage, rue de Coustou, après avoir soupiré tranquillement avec son mari et ses enfants; elle est morte instantanément, le crâne fracassé. C'est, dit-on, l'épouse d'un négociant-commissionnaire de notre ville.

Paris, 9 septembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous trouvons ce matin dans le *Moniteur* les deux dépêches télégraphiques suivantes, parties de deux points différents, mais qui offrent un égal intérêt :

« Bayonne, le 8 septembre.

Le général commandant la 20^e division à M. le président du conseil.

« Le 6, cinquante officiers supérieurs et autres personnages appartenant à la cour de don Carlos, et soixante officiers subalternes, grand nombre de dames et l'archevêque de Cuba se sont réfugiés aux Aldudes. D'autres sont attendus. »

« Strasbourg, le 8 septembre.

Le préfet du Bas-Rhin à M. le ministre de l'intérieur.

« On m'écrit de Bâle, le 7 : « Un mouvement populaire, dans lequel quatre personnes ont été tuées et sept blessées, a forcé le gouvernement de Zurich à prendre sa démission. Un gouvernement provisoire, composé de quatre membres du conseil dissous et de trois nouveaux personnages, a pris les rênes jusqu'à de nouvelles élections. Tout cela a eu lieu hier matin. Le soir, la tranquillité était rétablie. »

— Le roi est rentré hier à Saint-Cloud, et tous les ministres sont aujourd'hui de retour. Leur présence à Paris n'a pas redonné de vie aux bruits de modifications ministérielles qui ont eu cours pendant les premiers jours de la semaine dernière. On dit, au contraire, que les ministres sont maintenant plus unis que jamais, et que chacun dans sa spécialité prépare les différents projets de loi qui seront présentés dans la session prochaine. Tous brûlent de se signaler par quelque proposition importante, qui signale à la reconnaissance de la postérité leur passage aux affaires.

Il y a quelques personnes qui persistent à dire que dans sa constitution présente le ministère n'a pas tous les éléments de force et de stabilité nécessaires pour traverser la session. Si l'on voulait répondre à cette objection par une comparaison, on pourrait dire que le cabinet du 15 avril, qui comptait bien certainement un moins grand nombre d'hommes capables, a traversé deux sessions. Pourquoi le ministère du 12 mai n'aurait-il pas le même bonheur ? On sait comment ce ministère a été accueilli par la chambre où, à l'aide de quelques faveurs habilement distribuées, il est parvenu à trouver de la bienveillance jusque dans les rangs de l'opposition. Le même système peut être employé avec un pareil succès dans la session prochaine, et valoir à MM. Dufaure, Teste, Passy, etc., une existence ministérielle plus longue que celle qu'on leur assigne. Il pourrait en être autrement si les électeurs communiquaient aux députés qui sont en ce moment au milieu d'eux une vigueur et une virilité qu'on aurait pu attendre de la nouvelle chambre après les dernières élections, mais dont les événements des 12 et 13 mai semblent l'avoir tout-à-fait privée.

Au surplus, il serait très-difficile de dire si l'existence du ministère se prolongera au-delà des premiers jours de la session. Aujourd'hui les événements dominent tellement les hommes qu'il n'est donné à aucune puissance humaine de les maîtriser. Et qui pourrait dire que la question d'Orient, que l'on croyait réduite à une question diplomatique, et qui à l'heure qu'il est paraît pouvoir redevenir une cause de guerre générale, ne renversera pas les renégats du tiers-parti ?

— M. le ministre des finances, interrogé par des fabricants de sucre indigène sur ses intentions relativement aux mesures gouvernementales que l'ordonnance de dégrèvement devait amener, a de nouveau déclaré qu'il était bien résolu à présenter, à la session prochaine, un projet de loi qui indemniserait les fabricants pour le tort que le dégrèvement a causé à leur industrie, et qui leur permettrait de continuer la fabrication à droits égaux, concurremment avec les colonies, dont les produits seraient encore dégrévés. Dans ce système, nous échapperions au monopole que propose la résolution désespérée des délégués réunis à Paris.

— Voici le texte de la protestation que MM. les délégués des fabricants de sucre indigène, en ce moment à Paris, ont adressée à M. le président du conseil des ministres :

« Monsieur le maréchal,

« Les délégués de l'industrie du sucre indigène des différents départements se sont réunis à Paris; ils protestent tous contre l'ordonnance de dégrèvement du 21 août dernier.

« Cette ordonnance est illégale et injuste.

« M. le ministre du commerce a été obligé, pour la justifier, de fausser l'esprit de la loi de 1814; car le sucre n'est pas une matière première, n'a jamais été classé comme tel par l'administration elle-même, et loin de manquer à nos raffineries, c'est au contraire son abondance sur les marchés qui a causé la crise qui nous a frappés.

« En outre, M. le ministre du commerce n'a tenu aucun compte de la loi du 24 avril 1833 qui attribue au seul pouvoir législatif du royaume le droit de régler les relations entre la métropole et les colonies.

« Cette ordonnance rompt arbitrairement un équilibre établi par une loi en 1837; donc elle aggrave indirectement notre impôt. Or, pourquoi cette préférence a-t-elle été accordée à nos rivaux ? Le producteur indigène n'a pas moins souffert que le producteur colon. Plus de 160 fabriques françaises se sont fermées depuis un an; le reste des fabriques a réduit considérablement sa production, et le tableau désastreux que M. le ministre du commerce a présenté de la situation coloniale n'est pas moins applicable à la fabrication indigène.

« Du reste, après nous avoir sacrifiés aux colonies, l'ordonnance sacrifie encore les colonies et nous au sucre étranger qu'elle a dégrévée de 27 fr. 50 c. sans nécessité.

« Or, il n'y a pas erreur, ignorance de notre situation; il y a mauvais vouloir, intention manifeste de détruire notre industrie.

« C'est aux hommes d'état à voir ce que la France gagnera à cette solution. Quant à nous, nous n'avons plus qu'un seul parti à prendre, qu'une seule conclusion à adopter.

« Notre industrie ne s'est développée qu'à l'aide d'excitations et d'encouragements de toutes espèces.

« Maintenant un changement de système a pour but de la détruire.

« La mise à exécution d'un pareil projet par des voies détournées serait indigne du gouvernement. Il n'y a qu'une voie qui soit honnête et loyale, c'est celle de la liquidation de nos fabriques par indemnité. C'est pourquoi, M. le ministre, nous demandons que le gouvernement veuille bien saisir la chambre de cette proposition par un projet de loi.

« Nous avons l'honneur, etc. »

Suivent les signatures des délégués des fabricants de sucre indigène, moins celles des délégués des fabricants du Pas-de-Calais qui n'ont pas voulu consentir à la destruction de leur industrie qu'entraînerait une liquidation par indemnité.

— Le département des Ardennes va avoir aussi son journal indépendant. *L'Echo des Ardennes* change de propriétaire et de titre, et, sous son nouveau titre de *l'Espoir*, se range sous le drapeau de la démocratie avec les hommes du progrès. Nous applaudissons aux développements que prend de tous côtés la presse départementale, car nous y voyons le gage d'une décentralisation d'idées et d'influence politique dont nous croyons que l'humanité ne peut manquer de retirer un grand profit.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 9 SEPTEMBRE 1839.

La rente s'est maintenue en hausse pendant toute la bourse. Elle était à Tortoni à 81 10 et 7 1/2, et le premier cours, au parquet, a été 81 05. Jusqu'à près de 3 heures 1/2, elle est restée entre ce cours et celui de 81 10. Quelques minutes avant la clôture, on a fait au parquet à 81 15, et c'est à ce prix que la rente a fermé. A 4 heures, elle était à 81 10.

COLONIE D'AFRIQUE.

ALGER, 31 août. — Les relations de commerce avec l'intérieur ont bien repris leur cours, et la plus parfaite tranquillité règne dans la plaine. Abd-el-Kader fait sur notre place des achats et des ventes assez considérables par l'intermédiaire de Bea-Durand. Ce juif est en petit le Talleyrand de l'Afrique; plus une affaire est embarrassée et entortillée, plus il est beau. Aussi est-il devenu l'homme indispensable et a-t-il su cumuler la confiance du gouverneur-général et celle de l'émir.

Un nouveau quartier s'élève à Alger; les alignements viennent enfin d'être donnés, et avant dix-huit mois plus de dix bazars ou passages, une belle place et une grande rue embelliront le quartier de Chartres qui ne le cédera en rien aux plus beaux quartiers des grandes villes de France.

L'occupation de Blidah et de Coleah est toujours retardée. Nos troupes gardent les portes de ces deux villes, et les Européens ne peuvent y entrer quand leurs affaires les y appellent. Cela n'est-il pas absurde? Les colons ne peuvent visiter leurs propriétés qui tombent dans un état de dépérissement complet. On dit qu'il ne faut pas irriter les Arabes, mais croit-on qu'ils ne préféreraient pas voir des Européens que d'être privés tous les jours de l'eau nécessaire à l'arrosage de leurs jardins et des oranges que la sécheresse détruit ?

Encore une année d'occupation comme celle qui vient de s'écouler, et nous aurons tari pour long-temps les sources de prospérité de ce beau pays, et ruiné les propriétaires colons ou arabes. On nous assure avoir vu des oranges parmi le bois à brûler que l'on vend aux fournisseurs. Cela est déplorable, et nous concevons très-bien l'exaspération des malheureux colons qui ont à souffrir de ces actes de vandalisme. (Toulonnais.)

Extérieur.

ANGLETERRE. — LONDRES, 7 septembre. — Il résulte d'un rapport imprimé par l'ordre de la chambre des communes, que, depuis le 1^{er} janvier 1838, le nombre des navires négriers que les tribunaux ont déclarés de bonne prise est de 52. Sur ce nombre, on en compte 43 portugais, 2 espagnols, 1 brésilien. A bord de 26 navires il y avait huit mille négres!... Dans quarante-sept cas le navire et la cargaison ont rapporté 28,975 liv. st. tous frais déduits; la moitié à partager s'est trouvée réduite à 11,189 liv. st. à répartir entre 20 vaisseaux, ce qui donne 500 liv. st. par vaisseau. Toutefois les Portugais ont fait une perte considérable, et cependant ils continuent à faire la traite, ce qui prouve qu'elle leur donne d'énormes bénéfices.

— Les travaux du tunnel de la Tamise seront bientôt entièrement achevés.

— Lundi 2 septembre, à Bristol, on a éprouvé une assez forte secousse de tremblement de terre. Cette secousse s'est fait sentir aussi aux environs; à Kingsdowe, plusieurs personnes ont senti leur lit craquer sous elles.

ESPAGNE.

PROCLAMATION DE MAROTO.

Volontaires et peuples basques, personne ne s'est montré plus enthousiaste que moi pour soutenir les droits au trône des Espagnols du seigneur don Carlos-Maria-Isidoro de Bourbon, à l'époque où je me prononçai pour lui; mais personne n'est plus con-

vaincu que moi, par l'expérience d'une multitude d'événements, que vœu de mon cœur : voilà pourquoi, uni de sentiments avec les chefs militaires de Biscaye, Guipuzcoa, Castille et quelques autres, je suis convenu, pour mettre un terme à une guerre solitaire, de faire la paix, la paix si désirée par tous, ainsi qu'on me l'a fait savoir publiquement et secrètement.

Le manque de ressources pour soutenir la guerre après tant d'années, et les démonstrations publiques de haine pour la marche des ministres, m'ont déterminé à cette dernière dé-

Je déclarai au roi mes pensées et mes propositions avec la noble franchise qui me caractérise, et lorsque je devais me projeter un accueil digne d'un prince, la résolution fut prise, et je fus désigné pour être sacrifié.

Dans une position si critique, mon esprit s'enflamma, et les travaux, pour arriver au terme de nos malheurs, se multiplièrent.

A la fin je suis convenu avec le général Espartero, autorisé en due forme par tous les chefs ci-dessus désignés, que la guerre se terminerait dans ces provinces pour toujours, que nous nous considérerions réciproquement comme frères et Espagnols, et que les bases de notre traité seraient publiées. Si les autres provinces veulent suivre notre exemple, et éviter la ruine de leurs pères, de leurs frères et parents, elles seront admises au traité; mais pour cela il est indispensable qu'elles se montrent de suite, et abandonnent ceux qui leur conseillent la continuation d'une guerre qui ne convient pas et qui ne peut se soutenir.

Les hommes ne sont pas de bronze, ni comme les caméléons pour pouvoir se nourrir d'air. La misère est portée à l'extrême dans toute l'armée, après tant de mois sans avoir reçu aucun secours. Les chefs et officiers sont traités plus mal que le soldat; car celui-ci au moins est vêtu, mais à ceux-là on donne seulement une misérable ration, et on les voit marcher pieds nus, sans chemises, et souffrant sous tous les rapports les fatigues et les privations d'une guerre si pénible. Si quelques fonds sont venus de l'étranger, vous les avez vus dissipés entre ceux qui les recevaient et qui les maniaient.

Le pays est écrasé par des charges excessives. Personne ne peut suffire à ses propres besoins, et les militaires qui combattaient auparavant sur les secours de leurs familles, partagent aujourd'hui la misère de leurs parents, qui déplorent la générosité d'un sacrifice qui ne leur vaut que la désolation et la mort.

Provincianos! qu'il soit éternel dans nos cœurs le sentiment de paix et d'union entre les Espagnols! bannissons pour toujours les rancunes et les ressentiments personnels. Ceci vous est conseillé par votre compagnon et général, RAFAEL MAROTO.

OUVERTURE DES CORTES.

Nous donnons une partie du discours du trône, car, dans les circonstances actuelles, il importe de connaître les affaires de la Péninsule et les intentions du gouvernement.

Discours de la régente.

Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, J'éprouve la plus vive satisfaction en me présentant au milieu de vous, accompagnée de ma très-auguste fille dona Isabelle II, ce gage d'union et de félicité pour les Espagnols. J'ai la plus aveugle confiance que votre loyauté et vos efforts raffermiront son trône contre toute espèce d'ennemis.

Je me plains à vous annoncer que nos relations avec les puissances amies, signataires du traité de la quadruple alliance, se trouvent dans l'état le plus satisfaisant. Mes augustes alliés me donnent chaque jour de nouvelles preuves du franc intérêt qui les anime pour la juste cause que nous défendons. La France et l'Angleterre, nos puissantes et fidèles alliées, unissant leurs secours sur les côtes des deux mers, acquièrent de nouveaux et de justes titres à la reconnaissance nationale.

Les autres nations qui ont reconnu les droits incontestables de mon auguste fille, continuent à me donner des preuves certaines d'une amitié inaltérable.

Celles qui jusqu'à présent ont suspendu cette reconnaissance, voient sans aucun sentiment hostile le cours de notre lutte. J'ai des raisons pour croire que leurs gouvernements sont mieux informés sur la légitimité de notre cause et les droits réels de ma très-haute fille, et je regarde comme plus prochain l'heureux jour où s'achèvera le triomphe de la raison et de la justice.

Je vous annonce avec joie le rétablissement de nos antiques relations avec la confédération helvétique, auprès de laquelle des raisons de convenance politique m'ont décidée à nommer un agent diplomatique.

Des considérations m'ont décidée à retirer nos agents tolérés à Gènes et à Nice, et j'ai des motifs pour espérer que cette affaire pourra être terminée d'une manière avantageuse au commerce et à l'honneur national.

Dans l'intérieur, l'ordre public a été constamment conservé, et si un seul moment il a pu être altéré dans une capitale de province, la loi, appliquée immédiatement, a repris sa force.

Par des motifs inhérents à l'état de la nation, diverses provinces se trouvaient soumises à un régime exceptionnel. Celles où ces circonstances l'ont permis, sont rentrées dans le régime commun, et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elles ont répondu jusqu'à présent à ma sollicitude par des témoignages de loyauté et de sagesse.

La milice nationale, essentiellement destinée à maintenir l'ordre public, a ajouté à cet important service le service extraordinaire de guerre, lorsque l'occasion l'a exigé; et, émue de la valeur des armées, elle mérite aussi la gratitude et la reconnaissance des peuples.

La main créatrice de l'administration, retenue à chaque pas par les événements de la guerre, n'a pas pu favoriser comme je l'aurais désiré l'agriculture, l'industrie et le commerce. Cependant elle a non-seulement conservé les communications, mais encore elle en a ouvert de plus étendues, en activant les ouvrages des chemins commencés et en aidant de nouvelles entreprises.

L'instruction publique, base de la morale et de la civilisation, progresse autant qu'il est permis au milieu des difficiles circonstances où se trouve la nation.

La guerre se trouve dans la meilleure situation : l'ennemi divisé et réduit à ses retranchements naturels, a perdu une grande partie du territoire qu'il avait long-temps dominé et d'où il tirait en abondance des hommes et des ressources.

Les armées ont reçu une plus grande augmentation en hommes, en chevaux, en matériel de guerre; j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elles sont dans cet état d'éclat et de discipline qu'assure toujours la victoire.

L'armée du Nord a ouvert la campagne par les brillantes opérations sur Ramales, Guardamino, Orduna et Amurrio, suivies de victoires sur Navarre; en Navarre, et après d'autres non moins habilement conduites en Navarre, et après avoir pénétré victorieuse jusqu'au centre du pays ennemi, elle a vu son front surmonté avec gloire les difficiles positions de Villareal d'Urquiola et d'Areta, elle continue ses sages mouvements que nous devons l'espérer, seront suivis d'un nouveau triomphe.

L'armée du centre vient d'humilier, près de Lucena et dans une nouvelle gloire à Tales, l'orgueil d'un féroce partisan, et si en Catalogne, à cause de circonstances spéciales, la guerre

moins fait de progrès, il faut espérer que la constance et la discipline de cette armée sauront amener de nouvelles victoires.

Les bandes rebelles qui infestaient d'autres provinces n'ont point prospéré; elles ont été exterminées, et la tranquillité et la confiance des peuples sont revenues.

Le recrutement et la réquisition des chevaux, approuvés par la loi du 10 janvier, ont été exécutés rapidement et sans troubles, et ont donné les plus heureux résultats.

Esperant plus de la discorde et de l'intrigue que de leur valeur, les ennemis du trône et de la cause constitutionnelle tramèrent les soulèvements de nos présides d'Afrique, qui éclatèrent à Albuernas et Melilla; mais bientôt ces points intéressants furent reconquis par la nation, malgré le peu de forces sur lesquelles il fallut compter pour une telle entreprise, et, par la loyauté et la vigilance des autorités, les plans de rébellion qui étaient au moment d'éclater dans l'importante place de Ceuta furent en même temps renversés.

La marine se montre de tous côtés digne de son antique renommée, tant par sa valeur que par sa contenance et sa résignation. Sur les côtes des deux mers, elle a prêté et prête les plus signalés services, et elle a fait aux rebelles des captures considérables qui ont détruit en grande partie les plans gigantesques de Cabrera. Malgré les nécessités du trésor, nos forces navales de la Péninsule ont été notablement augmentées, et je m'occupe sans cesse à introduire toutes les améliorations possibles dans cette branche importante.

L'état des revenus publics est celui qu'on peut attendre de la longue durée de la guerre. Il était impossible que le crédit national ne se ressentit point d'une semblable situation; mais la bonne foi de la nation, qui ne sera jamais démentie, les ressources immenses que nous possédons, donnent la garantie d'une prochaine amélioration du crédit, et je puis vous assurer que les efforts constants de mon gouvernement tendent et tendront à le ranimer, en améliorant, comme il est juste, le sort des créanciers nationaux et étrangers, et en débarrassant de tous obstacles cette source certaine de la prospérité.

Ce n'est que de cette manière qu'on parviendra à éviter les subsides extraordinaires, que rendent presque toujours indispensables les besoins immenses de la guerre.

Conformément à l'article 72 de la constitution, on soumettra de nouveau à votre examen et à votre approbation les dépenses générales pour l'année 1840.

La contribution extraordinaire de guerre continue à se recouvrer avec toutes les difficultés inséparables de l'état du pays; et si elle n'a pas été jusqu'à présent d'un grand secours pour le trésor, elle a du moins procuré aux populations le moyen de payer leur cote par les fournitures en nature qui ont été faites à l'armée.

Les secours accordés au culte et au clergé ayant été épuisés, et les cortés n'étant point réunies, mon gouvernement a été forcé de recourir à l'emploi anticipé des mêmes fonds qui sont votés par les cortés pour des objets aussi sacrés, sauf à soumettre cette mesure à vos délibérations, comme cela aura lieu; votre sagesse appréciera les motifs qui ont rendu nécessaire une telle détermination. Vous aurez aussi à examiner le projet de loi qui vous sera présenté pour arriver complètement, cette année et les suivantes, soit à cette obligation, soit à celles qui sont exprimées dans le décret du 1^{er} juin.

Les travaux relatifs au règlement général des tarifs sont très-avancés, et j'espère que bientôt il pourra vous être présenté un projet de loi sur cet objet important.

Les circonstances où se trouve la nation ne permettent guère de discuter d'autres lois que celles qui conduisent immédiatement à la production des ressources et à la conclusion prompte et heureuse de la guerre. Mais il n'est pas moins urgent de mettre en harmonie les diverses branches de la législation avec la constitution de l'état, si la constitution doit produire les biens dont elle est capable. En réservant ensuite à votre prudence de donner la préférence à la discussion des affaires qui la méritent par leur importance, mon gouvernement vous présentera aussitôt les codes généraux civil et criminel, celui de procédure, les projets de loi sur la responsabilité et l'inamovibilité des juges, un règlement général pour les *escribanos* (avoués et notaires), et les nouveaux tarifs de tribunaux.

Il sera soumis aussi à votre approbation, et quelques-uns avec de notables changements, les projets qui étaient pendans dans la législature antérieure sur les ayuntamientos, les députations provinciales, la bienfaisance publique, l'enseignement secondaire, la création d'un conseil-d'état et les relations des deux corps législatifs entre eux et avec le gouvernement.

De toutes parts la perfection de la loi sur la liberté de la presse a été l'objet de constants efforts: l'importante institution de la milice nationale en est digne aussi. Mon gouvernement vous présentera deux projets de loi sur ces intéressants sujets.

Messieurs les sénateurs et messieurs les députés, la nation a mis ses espérances sur vous; moi aussi j'espère tout de votre sagesse et de votre patriotisme.

Variétés.

ALBUM D'UN VOYAGEUR. — UNE AVENTURIÈRE.

Le docteur D. P. A. est un médecin qui donne une anecdote plus volontiers qu'une consultation. Aux eaux, où l'on vient pour se distraire, son système est le meilleur; aussi, le docteur est-il fort recherché par les gens qui se portent bien. Avec lui, je suis toujours malade de curiosité et il me traite en ami.

— Vous voyez cette femme? me dit-il en me montrant une dame, seule dans une calèche sur la chaussée de Lichtenthal; regardez-la bien: comment la trouvez-vous?

— Mais je lui trouve environ quarante-cinq ans.

— Eh! qu'importe! je ne vous parle pas de son âge. Vous savez bien fâché qu'elle fût plus jeune.

— Moi? et pourquoi serais-je à ce point son ennemi?

— Cette femme, qui a peut-être bien les quarante-cinq ans que vous lui supposez, a été une des plus belles personnes de l'Europe; et telle qu'elle est encore aujourd'hui, elle trouverait peu de rivales ici parmi les plus jeunes. Son histoire est étrange; il n'y a qu'un seul homme qui la sache complètement, et dont à l'heure il y en aura deux, si vous voulez m'écouter. Vous savez qu'aucune femme au monde n'a profité des eaux plus que celle-là.

— Sa beauté a été sans doute pour quelque chose dans le fait?

— Pour quelque chose, oui. Mais combien me citeriez-vous de femmes qui soient arrivées par leur seule beauté à une fortune solide et durable? Il en est des avantages physiques comme de l'esprit, du mérite et de la vertu, qui sont rarement des conditions absolues de prospérité. Un jeune homme pourra peut-être tirer bon parti de ces avantages, parce qu'en attendant qu'il soit utile, il s'en permettra tous les agréments, sans danger et sans préjudice. Mais une femme! que de périls, de séductions et d'ennemis l'environnent! Presque toujours son sort est fixé trop tôt, et alors, quand se développe le génie de l'intrigue et de l'ambition, elle le dépense en pure perte. Vous sa-

vez cela aussi bien que moi; revenons donc à ce que vous ne savez pas.

Il y a vingt-cinq ans à peu près, j'allai en partie de plaisir aux bains de Lucques; j'y rencontrai un de mes anciens camarades de l'école de Montpellier, le docteur Rambert, atteint d'une phthisie pulmonaire, et dans un état désespéré. Rambert ne se faisait aucune illusion sur sa fin prochaine qu'il voyait arriver avec désespoir, car une passion profonde et violente l'attachait à la vie. Il avait une femme admirablement belle qu'il adorait. Vous devinez que c'est la femme que vous venez de voir passer en brillant équipage.

Alors elle était pauvre et obscure, mais déjà elle rêvait la fortune et les grandeurs. Un rapide examen me suffit pour lire clairement dans son ame inhabile à la dissimulation. Albertine n'avait que dix-neuf ans, et déjà elle était veuve d'un premier mari. Née à Genève dans la dernière classe du peuple, elle avait épousé à seize ans un jeune ouvrier qu'elle aimait. Elle aurait pu, à cause de sa beauté, prétendre à un parti plus considérable; mais cette première faiblesse fut la seule de sa vie. Veuve au bout d'un an de mariage, elle fit taire à jamais la voix du cœur, et elle ne songea plus qu'à sortir de la condition qui humiliait sa fierté.

Une riche Anglaise, l'ayant prise en affection, la conduisit aux eaux de Saint-Gervais, où elle rencontra le docteur Rambert qui en devint éperdument amoureux et qui lui offrit son nom. Rambert était d'une bonne famille, jeune, aimable, plein de talents et d'avenir; la veuve d'un ouvrier ne pouvait élever plus haut ses prétentions. De simple grisette, Albertine par ce mariage devenait une dame; c'était tout ce qu'elle désirait alors, et elle épousa Rambert.

En quittant Lucques, je dis à mon malheureux ami un pénible et dernier adieu; deux mois après, j'appris qu'il était mort. Si j'écrivais un roman, je vous dirais par quels hasards, quelles rencontres fortuites et quels soins curieux je me suis toujours depuis lors tenu au courant des aventures d'une femme que j'avais à peine connue, et qui, par sa beauté autant que par son caractère, avait fait sur moi une vive impression; mais je vous raconte simplement une histoire qu'il faut mener vite, car la soirée est fraîche, et il est bientôt temps de rentrer dans la salle de bal.

Passons donc sur les détails oiseux et ne touchons qu'aux points importants.

Mme Rambert pensa que la Providence, en la faisant deux fois veuve à vingt ans, avait sur elle de secrets desseins et l'appela à de hautes destinées. Elle n'avait encore monté qu'un échelon de la fortune, mais déjà son ambition n'avait plus de bornes; elle sentait sa force, elle avait mesuré la puissance de ses charmes, et elle ne doutait pas de l'avenir. Laisant aux beautés vulgaires de faciles chemins, elle dédaignait ces grandeurs fragiles où des reines d'un jour viennent briller d'un éclat passager, pour tomber ensuite dans un abîme de misères et de mépris. L'orgueil et la raison l'attachaient à la vertu; elle était trop ambitieuse pour se laisser tenter par des hommages frivoles et passagers; il lui fallait une gloire durable et une splendeur légitime. Seulement, pour arriver à ce but honorable, tous les moyens lui semblaient bons, ou plutôt elle comprenait bien qu'il lui serait difficile de parvenir, si un peu d'intrigue ne venait en aide à son mérite. Or, pour déployer de l'intrigue, il n'y avait guère de meilleur terrain que la ville de Spa qui réunissait alors dans la saison des eaux tout le beau monde de l'Europe. Là, une simple bourgeoise pouvait, pendant deux ou trois mois, se trouver en compagnie des plus grands seigneurs, ce qui ailleurs aurait été impossible. Mme Rambert supprima les deux derniers mois de son deuil, et vint à Spa où elle fit merveille.

Cependant, au milieu de ses succès, elle ne tarda pas à perdre ses plus belles illusions. Plusieurs grands personnages se déclarèrent ses chevaliers; mais aucun d'eux ne poussa le sérieux de la passion jusqu'à l'idée d'un mariage. On ne voulait pas absolument croire à la résolution d'une inflexible sagesse. Les plus intrépides d'ailleurs reculaient devant une mésalliance, et puis on savait que Mme Rambert était pauvre, et les conquérants comptaient sur cette brèche qui tôt ou tard, disaient-ils, devait amener une capitulation.

Albertine ne perdit pas son temps à s'indigner contre ces suppositions injurieuses.

— Voilà bien les hommes, pensa-t-elle; ils ne croient qu'à la vertu millionnaire! Si j'étais riche, ils désespéreraient de vaincre mes rigneurs; si j'étais riche, quel'un de ces fâts illustres et ruinés ne dédaignerait pas de redorer son blason en épousant une femme sans naissance et sans titres... Eh bien! je serai riche!

Lorsqu'elle disait cela, Mme Rambert était sûre de son fait. Il y avait parmi ses adorateurs un homme dont jusqu'alors elle s'était moquée, parce qu'en effet il était fort ridicule; — un vieux négociant de Francfort, nommé Blumann, riche à millions; un vieil avaré qui pendant soixante ans n'avait songé qu'à amasser de l'argent, et qui, tout-à-coup, était devenu amoureux comme un jeune étourdi. Albertine tourna contre lui toutes ses batteries. La société de Spa s'amusa beaucoup de cette intrigue. La belle veuve, qui avait ses raisons pour essayer son empire, disait au vieux soupirant:

— Pour me plaire, il faut être jeune et généreux; prouvez-moi que vous êtes l'un et l'autre, en prenant le train, les allures et les façons des jeunes gens et en vous faisant honneur de votre fortune.

On vit alors le vieux Blumann monter à cheval, valser et jouer; ce furent là de pénibles efforts, surtout le dernier. En une seule nuit, il perdit trente mille florins à la roulette.

— Perdez-en encore une fois autant sans mauvaise humeur et avec le sourire sur les lèvres, lui dit Mme Rambert, et dans huit jours je serai votre femme.

L'avare obéit; il suivit d'un regard serein son or qu'emportait le râteau fatal, et, après ce sublime effort, la veuve satisfaite lui tendit la main en disant:

— Je suis à vous!

Il est superflu de dire que tous les biens de la communauté devaient revenir au dernier survivant. C'est la clause fondamentale de tout contrat de mariage entre un vieillard riche et une jeune femme pauvre. La fortune et la nature se mettent ainsi en équilibre pardevant notaire.

Les épreuves difficiles que Blumann avait subies pour captiver le cœur d'Albertine n'étaient rien en comparaison de ce que sa femme lui imposa après le mariage. Il fut d'abord obligé de quitter le commerce et de tenir maison ouverte à Francfort. Tout l'hiver se passait en fêtes perpétuelles; le mari était tenu d'accompagner sa femme partout et de veiller des nuits entières. L'été amenait de nouvelles fatigues: c'était la vie de château, élégante, joyeuse, pleine de courses, de cavalcades et de chasses, où le mari suivait encore sa femme pour ne pas la laisser aller seule avec de jeunes galants, car il était jaloux, et cela ne pouvait être autrement. Bref, le pauvre vieil homme fut si peu ménagé et mené si grand train, qu'il déclina rapidement. Quand il fut bien malade, Mme Blumann, sous prétexte de le rétablir, le fit monter en chaise de poste et le conduisit en Italie, puis en France, et enfin à Ostende, qui était alors à la mode pour les

bains de mer. L'eau salée devait rendre au vieillard toute la vigueur de la jeunesse... L'infortuné essaya de ce remède, et il mourut après le troisième bain.

L'année suivante, Mme Blumann parut aux eaux de Wisbade, dans tout l'éclat de sa beauté et entourée de toutes les splendeurs de la fortune; il ne lui manquait qu'un titre pour n'avoir plus rien à désirer, et un quatrième mariage pouvait aisément la faire arriver au comble de ses vœux.

Wisbade n'est qu'à une lieue de Mayence, et la riche veuve avait pris un appartement dans l'une et l'autre ville où elle séjournait tour à tour, afin d'élargir le théâtre de ses manœuvres. Il y avait à Mayence une double garnison, autrichienne et prussienne, abondamment fournie de nobles officiers. Parmi les baigneurs de Wisbade, Mme Blumann avait remarqué un comte bavarois, allié aux plus grandes maisons d'Allemagne; à Mayence, un jeune lieutenant prussien poursuivait de ses hommages passionnés. A titre égal, elle aurait préféré le lieutenant; mais Frédéric de Midlaw n'était qu'un simple cadet de famille.

— Je serai comte un jour, moi aussi, disait Frédéric; mon oncle, le général comte de L..., m'a institué son héritier.

— Il peut changer d'avis; et puis, votre oncle n'est-il pas marié? n'a-t-il pas une femme jeune et jolie?

— Qu'importe! il a soixante-dix ans.

— Cela ne prouve rien... Le hasard; les aides-de-camp, que sais-je! On a vu des choses plus extraordinaires.

Cependant, et quoiqu'elle s'en défendit, Mme Blumann éprouvait un secret penchant pour Frédéric, et elle n'était pas éloignée d'attendre cinq ou six mois l'héritage du général. Par malheur, un autre officier, un camarade de Frédéric, devint amoureux d'elle, et comme il fut rebuté, il s'en prit à son rival plus heureux. Un soir, Mme Blumann dansait gaiement à Wisbade, lorsqu'elle entendit près d'elle un jeune homme s'excuser de quitter le bal de bonne heure; à cause d'une affaire grave qui devait le réveiller le lendemain de grand matin.

— Il s'agit d'un duel, dit-il.

— Vous vous battez? lui demanda indifféremment sa danseuse.

— Non, je ne suis que témoin de mon ami Léopold de Linesthal.

— Ah! M. de Linesthal? J'ai souvent dansé avec lui à Mayence et à Wisbade. Quel est son adversaire?

— M. de Midlaw.

— Un petit jeune homme brun, lieutenant d'artillerie?

— Précisément.

— Un excellent valseur!

— Qui ne valsera peut-être plus, car Léopold est un rude champion.

Aussitôt après la contredanse, Mme Blumann quitta le bal, monta en voiture et courut à Mayence. Il était onze heures et demie, lorsqu'elle s'arrêta devant une petite maison située à l'extrémité de la ville, dans un quartier désert. Un soldat était en faction à la porte.

— C'est bien ici que demeure le colonel Saldorf? demanda-t-elle.

— Oui, répondit le factionnaire.

— Est-il chez lui?

— Il vient de rentrer il n'y a qu'un instant.

Mme Blumann trouva le colonel occupé à vider en même temps une bouteille de vin du Rhin et une énorme pipe de porcelaine bourrée d'un mauvais tabac allemand. C'était un grand grand et gros homme d'environ cinquante ans, avec des cheveux rouges, des yeux gris et perçants, et le teint enluminé d'un vermillon bachique.

— Monsieur, lui dit Mme Blumann, ma démarche vous surprendra sans doute...

— C'est selon le motif, madame; mais en tous cas j'en suis charmé.

— Je viens vous prier d'interposer votre autorité pour empêcher un duel entre deux officiers de votre régiment, M. de Linesthal et M. de Midlaw.

— Ah!... vous vous intéressez donc à un de ces messieurs... à tous les deux, peut-être?

— Non, monsieur, pas à tous les deux; à un seul.

— J'en suis fâché, madame, mais mon autorité ne saurait empêcher deux officiers de vider loyalement une affaire d'honneur. J'aurais mauvaise grâce à y mettre obstacle, car moi-même je me suis battu fort souvent, et la semaine dernière encore j'ai tué un homme en duel.

— L'affaire dont je vous parle n'a aucune gravité et peut s'arranger sans que l'honneur ait à souffrir.

— Les femmes sont de mauvais juges en ces sortes de matières. D'ailleurs, je vous le répète, je n'y suis pour rien. Laissons donc là votre requête, et permettez-moi de la considérer comme un simple prétexte.

— Je ne vous comprends pas.

— Un prétexte pour venir chez moi à minuit.

— Que voulez-vous dire, et que pensez-vous donc, monsieur?

— Je veux dire que je suis amoureux de vous comme tant d'autres, que vous vous en êtes aperçue, et que vous en avez été touchée; je pense que votre visite à pareille heure est une bonne fortune que je ne laisserai pas échapper.

— Adieu, monsieur; je ne puis en entendre davantage et je me retire.

— Non pas, reprit le colonel en fermant la porte à double tour.

— Que signifie cette violence? Prétendriez-vous me retenir prisonnière!...

— Oh! mon Dieu oui! Le hasard m'a donné sur mes rivaux cet avantage inespéré, et j'en profite. Vous me trouveriez bien sot si j'agissais différemment.

— Et qu'espérez-vous de cette indigne conduite?

— Vous obliger de m'épouser, rien de plus. Je sais que vous tenez beaucoup à votre réputation; vous ne pouvez plus la conserver qu'en devenant ma femme. Personne ne vous a vue entrer ici ce soir; mais on vous verra sortir demain matin, et je ferai en sorte que les témoins soient nombreux et bien choisis. Du reste, comptez sur mon respect; je vais vous laisser seule ici. Toute tentative de fuite serait inutile, et vous auriez beau crier et appeler au secours, on ne vous entendrait pas; cette maison est isolée, et j'habite seul avec un domestique fidèle et dévoué. La chambre où vous êtes donne sur le jardin. Réfléchissez, madame, la nuit porte conseil.

— Je ne puis rien maintenant contre votre odieuse contrainte, monsieur; mais il y a des lois et des tribunaux qui sauront me venger.

— On ne croira pas votre plainte. N'êtes-vous pas venue chez moi de bonne volonté? Et puis, je vous offre ma main en réparation de mon offense. Que pouvez-vous exiger de plus? N'est-ce pas un honneur que je vous fais? car enfin je suis gentilhomme, et Mme Blumann deviendra noble en prenant le nom et la qualité de M. de Saldorf.

Cette aventure eut le résultat qu'attendait le colonel: Mme Blumann se trouva trop compromise pour ne pas consentir à un mariage forcé. Elle se consola bien un peu en pensant que

par cette union elle entrerait dans les rangs de la noblesse; mais pourtant sa vanité était loin d'être satisfaite, et M. de Saldorf ne lui paraissait pas un gentilhomme assez considérable pour une femme comme elle, jeune, belle, recherchée, et possédant deux cent mille florins de revenu.

— Vous triomphez, dit-elle à son mari le jour des noces, mais je me vengerai.

— Nous verrons, répondit le colonel; je ferai bonne garde, et je ne serai guère embarrassé de mettre vos galants à l'écart. Je sais le moyen de me défaire de ces messieurs; j'ai le coup d'œil juste et la main sûre.

— Oui, je sais que vous êtes un dangereux duelliste, et je n'en suis pas fâchée.

Au bout de six mois, le colonel avait eu déjà deux duels pour sa femme. La vertu de Mme de Saldorf était restée pure et sans reproche; mais sa coquetterie avait trop légèrement accueilli les hommages de deux brillants cavaliers. Dans l'un et l'autre de ces combats, l'avantage avait été pour le colonel, quoiqu'il eût affaire à de redoutables adversaires. Peu de temps après, à Berlin, il tua un troisième amoureux qui passait pour être invincible sur le terrain. On aurait dit que Mme de Saldorf offrait aux soupçons jaloux de son mari, non pas les plus aimables de ses adorateurs, mais ceux qui étaient les plus habiles au maniement des armes.

— J'en expédierai autant qu'il s'en présentera, disait fièrement le colonel.

— Peut-être, pensait tout bas Albertine. La Providence est juste; c'est un duel qui m'a livrée à lui, c'est un duel qui m'en délivrera.

Les idées superstitieuses de Mme de Saldorf ne la trompèrent pas. Le colonel fut tué à son huitième duel.

Quelques mois après cet événement, je vis la belle veuve aux eaux de Bade, où elle venait chercher une grande alliance. Frédéric de Midlaw, qui n'avait été que très-légèrement blessé par Linsthal, était devenu comte par la mort de son oncle; mais lorsqu'il arriva pour rappeler à Mme de Saldorf les espérances qu'elle lui avait données, il était déjà trop tard. Mme de Saldorf se trouvait alors en passe d'épouser un jeune prince russe, et bientôt après elle partit pour Saint-Petersbourg, où le mariage devait s'accomplir.

Ainsi, elle allait atteindre le but où tendaient depuis si longtemps ses vœux ambitieux!... Mais malheureusement le jeune prince de L... avait besoin, pour l'épouser, du consentement de sa famille, et il ne l'obtint pas. Loin de se laisser décourager par cet obstacle, les deux amants résolurent de quitter secrètement la Russie et d'aller se marier en Angleterre. Par une nuit sombre, Mme de Saldorf monta dans une chaise de poste, où elle trouva, au lieu du jeune prince, un vieil officier qui lui dit :

— Au nom de l'empereur, Madame, je vous enlève. Voici l'ordre signé de sa majesté.

Il n'y avait rien à répliquer. Au point du jour, Mme de Saldorf entra dans la forteresse de P...

— Me retiendra-t-on long-temps ici? demanda-t-elle en tremblant à l'officier.

— Il est possible que l'on vous y oublie. Cependant vous pouvez en sortir dans une heure en passant par la chapelle et en vous mariant, toujours par ordre de sa majesté l'empereur.

— Me marier!... Et avec qui?

— Avec moi, le comte Maroni, de Naples, général au service de la Russie. Vous avez une heure pour réfléchir à cette proposition.

— Puisqu'il n'y a pas d'autre moyen d'être libre, je me sou mets... Allons à la chapelle.

Quand on a l'espoir d'épouser un prince, il est dur de s'en tenir au titre de comtesse; aussi ce nouveau lien était-il à peine formé, que déjà Albertine songait à le rompre. C'était difficile. Le comte était jaloux, mais il ne se battait pas; il se contentait de tenir sa femme enfermée, et il ne lui accordait un peu de liberté qu'en échange de sommes considérables qu'il allait perdre au jeu. Un tel époux ne méritait aucun ménagement, et il était indispensable de s'en débarrasser au plus vite pour échapper à une ruine complète. Le général Maroni se trouva donc un beau jour impliqué dans une conspiration en faveur des Polonais; il n'eut que le temps de fuir pour échapper à une condamnation

capitale. La mort civile, encourue par le condamné contumace, permettait à la comtesse de convoler à un sixième mariage, quel elle travaillait déjà sans scrupule, lorsqu'elle apprit que le fugitif avait péri dans un naufrage en se rendant aux Etats-Unis.

La comtesse revint à Bade, et, éclairée par l'expérience, elle n'adressa plus à un jeune prince en puissance de famille, mais à un prince d'un âge mûr et d'une fortune en ruine, qui trouva très-convenable d'épouser une comtesse riche de quatre cent mille livres de rente. Albertine devint donc princesse de G... Parvenue à ce rang élevé, ne désirant plus rien, elle a vécu dix ans dans une douce et paisible union. Veuve aujourd'hui pour la sixième fois, une nouvelle ambition s'est éveillée en elle. Belle encore, riche et princesse, elle aspire à s'asseoir sur un trône...

Vous pensez que c'est là une folie? Détrompez-vous... Tenez, voici la calèche qui repasse; voyez-vous à côté de la grande de... prince souverain. Il est veuf, il l'aime et il l'épousera. La grisette de Genève recevra de son septième époux une couronne fermée.

Maintenant, appelez si vous voulez Albertine une aventurière. Le fait est que sa vertu n'a pas failli un seul instant au milieu des intrigues, et qu'elle a fait adroitement et le plus honnêtement possible son chemin, en courant les eaux et en se servant d'une échelle de maris pour monter au faite de la fortune et des grandeurs.

EUGÈNE GUINOT.
(Courrier français.)

BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE.	
Trois pour cent	81
Quatre pour cent	103 30
Cinq pour cent	110 75

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1410) Le vendredi treize septembre mil huit cent trente-neuf, et jours suivants s'il y a lieu, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession de feu Peroton de Chatelus, quai Humbert, n° 12, au 4e, consistant en meubles, linge et hardes à l'usage d'homme, linge de lit et de table, une montre en or, six couverts argent, deux hectolitres de vin, etc.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers bénéficiaires, en suite d'une ordonnance de M. le président du huit du courant et en due forme.

ANNONCES DIVERSES.

(6768) A VENDRE DE SUITE.

Une superbe propriété dépendante de la ville, située sur les bords de la Saône, composée de nouvelles constructions et d'un jardin ayant plusieurs terrasses avec de magnifiques points de vue.

S'adresser à M. Sauvant, rue Basseville, n° 6, au 1er.

(6764) A VENDRE DE SUITE,

Pour cause de décès.

Un fonds de boulanger. S'adresser à M. Céliment, boulanger, place de la Croix-Rousse, n° 18.

(6767) A VENDRE pour cause de maladie. — Un fonds de mercerie et de bonneterie, situé montée de la Glacière, maison Mey, près de la place Croix-Paquet. On donnera des facilités pour les paiements. S'y adresser.

(8207) A vendre pour cause de santé,

FONDS DE CAFÉ,

Situé sur une des places les plus fréquentées de la ville. — S'adresser au cabinet de lecture, rue de la Plume, n° 2.

(1575) A CÉDER à des conditions favorables. — Commerce de draperie, rouennerie et indienne, très-achalandé, à Bourgoin (Isère).

S'adresser à M^e Fournel, notaire, à Lyon, place des Carmes, n° 11.

(6770) A VENDRE. — Joli hôtel bien achalandé, composé de tous les objets nécessaires à son exploitation, grande écurie, vaste remise, situé dans une jolie ville, à six lieues de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Dutel, impasse Saint-Polycarpe.

(6769) A VENDRE. — Un bel et grand phaéton à six places, et à huit au besoin, propre pour la chasse ou le voyage, et pouvant être attelé d'un ou deux chevaux.

S'adresser, quai Monsieur, chez M. Pascal, sellier, près le pont de la Guillotière.

(6771) A VENDRE. — Une machine à vapeur, à basse pression, système Maudelay, de la force de trois à quatre chevaux.

S'adresser, pour la voir, à M. Charmy, rue Bourchanin, ou rue de la Liberté, n° 13, établissement des bains.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et du SIROP VERMIFUGE, véritable contre-vert, sont toujours: à Villefranche, chez M^{me} Grobert, modiste; à Mâcon, chez M. Pachon, confiseur; à Châlon, chez M^{me} Ve Gros-pierre, rue du Pont; à Dôle, chez M. Bey, rue Besançon, et dans toutes les principales communes des départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère. — Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge portant en toutes lettres: Sirop vermifuge de Macors, à Lyon.

(2104)

CHEMIN DE FER DE NIMES A BEAUCAIRE.

AVIS.

A partir du 2 août courant, le mouvement des trains sur le chemin de fer entre Nîmes et Beaucaire est réglé conformément au tableau suivant :

DÉPARTS DE NIMES.

Train de 1^{re} classe allant à Beaucaire sans s'arrêter, 6 heures du matin.

Train de 2^e classe s'arrêtant aux stations intermédiaires pour prendre des voyageurs, 7 heures 1/2 du matin.

Train de 1^{re} classe, 9 heures 1/2 du matin.

Train de 2^e classe, 5 heures du soir.

Train de 1^{re} classe, 7 heures du soir.

Ce service est définitivement organisé et continuera sans aucune interruption. Des arrangements sont pris pour correspondre d'une manière fixe et permanente avec les diligences des diverses routes, les bateaux à vapeur du Rhône, etc.

DÉPARTS DE BEAUCAIRE.

Train de 2^e classe, 7 heures 1/2 du matin.

Train de 1^{re} classe, 9 heures 1/2 du matin.

Train de 2^e classe, 5 heures du soir.

Train de 1^{re} classe, 7 heures du soir.

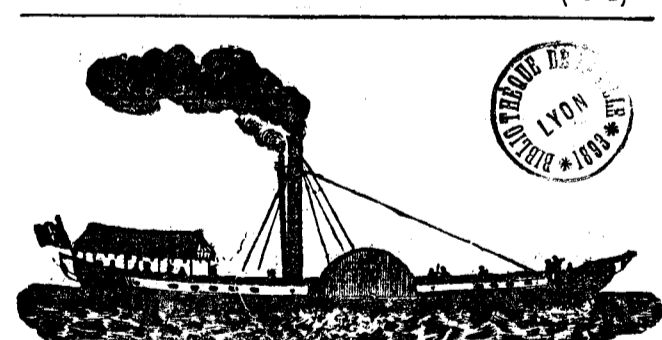
Train de 1^{re} classe, 8 heures 1/2 du soir.

GAZ DE SAINT-ÉTIENNE.

Les administrateurs de la compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de ladite compagnie que l'assemblée générale qui a eu lieu le 24 août n'ayant pu délibérer, les membres présents ne représentant pas le nombre d'actions voulu, une nouvelle assemblée a été fixée au 24 septembre, neuf heures du matin, hôtel du Nord, à Saint-Etienne, aux termes de l'article 28 de l'acte social.

L'objet de cette assemblée est de procéder au remplacement des administrateurs actuels, et de prendre les mesures administratives que nécessiteront les intérêts de la société.

Les membres présents à cette seconde assemblée, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent, pourront valablement délibérer. (1571)



(268) COMPAGNIE GÉNÉRALE

BATEAUX A VAPEUR

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES. Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT, Les dimanches, jeudis et samedis, à quatre heures et demie du matin, du port de la Charité.

MARLEIX brève
FABR. DE COLS ET
TAILLEUR POUR
GHEMISES
18, PLACE DU
PLATRE. LYON

(6746) ABONNEMENT D'ÉCLAIRAGE DES COURS ET ESCALIERS, Au mois ou à l'année. S'adresser rue du Bois, n° 16.

DÉPOT D'ARMES DE CHASSE.

SIC ET C^e,

SEULS FABRICANTS DE COUVERTS ET D'ORFÈVRES EN MAILLECHORT,

Quai de Bourgneuf, n° 98, près les bateaux à vapeur, à Lyon.

Tiennent un assortiment de couverts et de marchandises en maillechort, métal imitant parfaitement l'argent par sa blancheur et sa solidité, fournissent à MM. les limonadiers et traiteurs tout ce qu'ils peuvent avoir besoin en orfèvrerie, vendent la matière préparée en fil ou laminée, et fondent sur modèles tout ce qu'on peut désirer.

Ils tiennent aussi un assortiment d'armes de chasse, dans tous les genres et aux prix les plus modérés. (6722)
Vente en gros et en détail.



BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin. Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont : quai de Retz, n° 14 et place de la Charité, hôtel de Provence. (261)

POMMADE DU BON DUPUYTREN.

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique par ses propriétés toniques agit promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait revenir et en prévient la décoloration. — Le pot : 50 sous. Dépôts à Lyon, chez MM. Deschamps, André, place des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. (3918-928)